

sault, M. Shank, J. L. O. Proulx, A. W. Bédard, O. Marceau, Léonard, Déchêne, P. E. Bélanger.

Avant l'ouverture de la séance, Son Honneur le maire Tanguay est venu souhaiter en ces termes la bienvenue aux membres de l'Association :

"M. le Président, MM. les officiers et membres de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada,

M. le Président et Messieurs,

Le maire de Québec est heureux de vous souhaiter la bienvenue sous le toit hospitalier de l'Hôtel-de-Ville et d'accueillir à son début l'association nouvelle qui vient ce soir affirmer son existence en procédant à l'élection des officiers de la branche de Québec.

Vous êtes chez vous dans cet édifice, siège de notre administration civique, et le maire et les membres du conseil sont toujours heureux d'y voir accourir ceux dont ils sont les mandataires et leurs invités. Il y a plus. Nous saluons avec bonheur tout mouvement qui se fait parmi nous dans un but d'avancement et de progrès.

Notre siècle continue l'oeuvre commencée par celui qui vient de finir et développe de plus en plus l'oeuvre de centralisation de toutes les forces vives de l'humanité. Nous admirons tous les résultats merveilleux de l'Association étendue à toutes les sphères de l'activité humaine.

Vous-mêmes, Messieurs, en avez donné une preuve dans l'influence irrésistible que vous venez d'exercer sur ceux qui sont chargés du gouvernement de notre pays.

Le jour où vous le voudrez, vous serez cent mille pour appuyer les justes réclamations que vous aurez à faire entendre, et connaissant votre patriotisme et votre esprit éclairé, nous avons l'assurance que cette influence puissante ne s'exercera jamais que pour le plus grand bien de tous et pour la plus grande prospérité de notre cher Canada.

Vous avez tous nos souhaits, Messieurs, et je vous laisse à l'accomplissement de l'oeuvre pour laquelle vous êtes réunis."

Le président, M. Chabot, et le vice-président, M. Béland, remercièrent tour à tour le maire Tanguay, d'être venu encourager les membres de l'Association par sa présence et ils espèrent que ses souhaits rencontreront les vœux que se proposent les Marchands-Détailleurs.

Cette assemblée annuelle est présidée par M. J. A. Chabot, il est assisté de M. T. Béland, 1er vice-président; M. L. F. Falardeau, 2e vice-président, J. P. Bertrand, secrétaire et L. E. Martel, trésorier.

A l'ouverture de la séance, le président donne après avoir remercié les membres d'être venus en si grand nombre, les raisons de la convocation de l'assemblée et prie le secrétaire, M. L. P. Bertrand, de lire les motions suivantes, qui seront présentées par l'Association des Marchands-Détailleurs, à la prochaine session du Parlement fédéral :

1ère.—Que le Bureau Provincial de la Province de Québec de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, incorporée, soit requis de faire application à la prochaine session de la législature provinciale, pour demander à ce qu'un comité soit nommé par le gouvernement, pour s'enquérir des conditions actuelles du colportage dans les villes et les villages de la Province; en vue de remédier au tort considérable que les colporteurs causent aux marchands-détailleurs. Nous considérons que les communications et le transport sont aujourd'hui assez faciles et les marchands-détailleurs qui paient la plus grande partie des taxes pour le maintien des municipalités et autres pouvoirs publics ont droit à un peu plus de protection.

2e.—Que l'article 35 a "Certificats pour hôtels confirmés en premier lieu" soit biffé.

b. Que l'article 36, paragraphe B.—"Taxes sur transferts" soit amendé de manière à ce que exception soit faite pour les magasins de liqueurs en détail, et que la taxe sur les transferts de licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes soit fixée à la somme de \$100.00 y compris les timbres sur l'application.

f.—Que la licence soit la propriété pour le commerce en gros et en détail des liqueurs enivrantes" soit biffé.

d.—Que l'article 113 "comptes des épiciers séparés quant aux liqueurs" soit biffé.

e.—Que le temps fixé pour l'application pour certification de certificats soit le 1er mars.

1.—Que la licence soit la propriété de l'épicier sans attache aucune sur le local.

3e.—Que considérant que l'inspection des Poids et Mesures s'est toujours faite aux frais et dépens des marchands en général qui font usage du plus grand nombre de Poids et Mesures, nous considérons qu'il est injuste que cette taxe spéciale pour l'Inspection des Poids et Mesures soit payée par les marchands, vu que cette inspection est faite pour la protection et le bénéfice du public en général. Par conséquent, nous demandons que le Bureau Fédéral de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, incorporée, fasse application à la pro-

chaine session du Parlement fédéral dans le but d'obtenir les changements nécessaires à la loi concernant l'Inspection des Poids et Mesures, pour qu'à l'avenir les frais et dépenses se rapportant à cette inspection soient payés par le gouvernement.

Après avoir expliqué ces diverses motions, M. Béland demande que l'Association vote une motion demandant au gouvernement de maintenir la taxe imposée sur les commis-voyageurs et qui a pour but de protéger les marchands de gros, les manufacturiers et même des marchands-détailleurs. Il croit que le montant de taxe de \$300 est une somme insignifiante pour tout le commerce qui est fait au Canada.

M. T. Béland donne alors l'avis de motion suivant :

Qu'à la prochaine séance il proposera de prendre en considération la taxe imposée par le gouvernement sur les voyageurs de commerce étrangers au pays.

M. J. A. Beaudry, avant la clôture de la séance, adresse la parole aux membres de l'Association. Il conseille aux marchands-détailleurs de causer de ces diverses motions adoptées avec leurs députés. C'est en propageant ses idées que l'Association remportera des succès. Déjà, ils ont couronné nos efforts, dit-il, car les timbres de commerce sont abolis. Mais il n'en faut pas rester là; l'Association a encore plusieurs lacunes à combler. Et après avoir parlé de questions d'un vif intérêt pour les marchands, il souhaite succès à l'Association de notre ville.

UNION LIFE

Les agents de la compagnie d'assurance "Union Life" ont tenu une convention à Toronto, la semaine dernière, étaient présents :

MM. P. R. Fosbroke, Québec; W. Poirier, surintendant, Montréal; Geo. S. Gilmore, Montréal; A. Laurin, Montréal; F. C. Desjardins, St-Jérôme; P. Champagne, Montréal; J. S. Lécuyer, Trois-Rivières; P. H. Villeneuve, St-Hyacinthe; N. A. Léger, Fraserville; D. Laurin, Valleyfield; Jos. Brisson, Montréal; A. B. Trudeau, Québec; A. Bédard, Québec; J. J. Audet, Québec; J. J. H. Hearsh, Montréal; J. P. Walsh, Montréal; G. St-Jacques, Montréal; P. Lacombe, Montréal; M. G. Hutchins, Montréal; J. Nap. Côté, Ottawa; E. Hébert, Ottawa; J. S. Lally, Ottawa.

LA MAIRIE DE FARNHAM

M. A. E. D'artois, de la maison A. E. D'artois et fils, a été élu maire par acclamation de la ville de Farnham.

Nos félicitations à M. D'artois et à la ville de Farnham.